

CONSEIL D'ADMINISTRATION du G.D.O.N DE L'ONDATRA n° 6 227
- Arques (Maison du Parc naturel régional), le 8 novembre 2011 -
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Mme LEFEBVRE Marie, GDON de l'ONDATRA, Présidente
M. POULAIN Alexandre, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, assistant d'étude
M. RUPPIN Guillaume, Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais, Agent de développement
M. DRUMÉZ Dominique, La Concorde, Président
M. CHOQUET Anicet, SmageAa, Vice-président
M. STOPIN Alain, Mairie de Tilques, Adjoint
M. CASTIER Michel, Mairie de Blendecques, Adjoint
Mme MAES Sylvie, Médecin
M. ANNE Guy, Mairie de Eperlecques, Adjoint
M. WILLEMETZ Sylvain, GDON de l'Ondatra, Vice-président
M. CLIPET Jean-Pierre, GDON de l'Ondatra, Membre
M. DUCROCQ Francis, SmageAa, Vice-président
M. CAINNE Louis, Mairie de Wardrecques, Maire
M. GUILBERT Michel, Mairie de Eperlecques, Maire
M. MOREL Damien, Mairie de Clairmarais, Maire
M. DUSSAUTOIR Roger, Mairie de Houlle, Maire
M. DEVIGNES Christian, Mairie de Helfaut, Adjoint
M. TRUPIN Christian, piégeur volontaire
M. BRACQ François-Xavier, SmageAa, Technicien
M. COURBOT Jean-Luc, Mairie de Houlle, Adjoint
M. HELLEBOID Didier, Chambre d'Agriculture, Vice-président

Etaient Excusés :

M. DEFONTAINE Louis-José, GDON de l'Ondatra, membre
M. MAGNIER Bruno, Mairie de Saint-Omer, Maire
M. DOYER Francis, Mairie de Saint-Omer, 1^{ère} adjoint
M. KUDLINSKI Jean-Jacques, Mairie de Arques, Adjoint
M. BARBIER Luc, PNR des Caps et Marais d'Opale, assistant d'étude, chargé de mission
M. DUQUENOY Joël, CASO, Président
Mme MANGUIN-DUFRAISSE Chantal, Sous-préfecture, Sous-Préfète

Ordre du jour :

- Adoption du dernier Conseil d'Administration du 4 novembre 2010 à Hallines
- État des comptes au 8 novembre 2011
- État des captures de rats musqués
- Collecte à la queue
- Conclusions et perspectives suite à la sortie terrain du 28 juillet 2011 avec les maraîchers
- Questions divers

I. ADOPTION DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. MOREL Damien résume les différents points abordés lors du dernier CA du 4 novembre 2010 à savoir :

- L'état des comptes au 4 novembre 2010;
- Le bilan de la lutte mécanique 2010;
- L'assistance au piégeage des rats musqués : opérations « coup de poing »;
- La formation des piégeurs;
- L'avancement de la réflexion sur la répartition de la subvention du Conseil Général;
- La matinée d'échanges entre les piégeurs agréés;
- La réédition du guide technique de la lutte contre le rat musqué ;
- L'organisation du calendrier des deux Conseils d'Administration.

➡ L'ensemble des conclusions présent lors du Conseil d'Administration du 4 novembre 2010 sont adoptées à l'unanimité.

II. ETAT DES COMPTES AU 8 NOVEMBRE 2011 :

A.) Recettes

Subventions	Montant (€)
SMAGEAa	1 000 €
CASO	0 €
7ème section Wateringues	1 500 €
La concorde	400 €
Autres	
Cotisations	84 €
Mouvement livret A	1 300 €
Matinée d'échanges piégeage	65 €
Remboursement agrément piégeage C.F.A Doulac	300 €
Total Recettes	4 649 €

B.) Dépenses

Prime à la queue	A payer (€)
Prime de juillet 2009	145,50 €
Prime de juillet 2010	196,50 €
Prime de décembre 2010	10,50 €
Prime de juillet 2011	216,00 €
Prime de décembre 2011	2 860,50 €
Total queues à payer	3 429 €
Prime à la queue de juillet 2011	
Prime à la queue de juillet 2011	1 719,50 €
Autres	
Coût (€)	
Pot AG	80,05 €
Matinée d'échanges piégeage	207,26 €
Assurance	288,85 €
Frais de compte	7,50 €
Mouvement Livret A	2 800,00 €
Pièges	3 030,00 €
Support de pièges	500,00 €
Total dépenses	12 062,16 €

☛ Le Conseil d'Administration décide que le délai de paiement des queues soit fixé au maximum un an après la collecte. Cette nouvelle règle fera l'objet d'un point à l'ordre du jour à la prochaine Assemblée Générale.

C.) Mouvement du livret A

Solde livret A au 31/12/10	13 336,58 €
Intérêts	96,25 €
Débit	1 300 €
Crédit	2 800 €
TOTAL	14 932,83 €

D.) Situation financière au 8 Novembre 2011 et prévisionnelle au 31 décembre 2011

Livret A + CCP au 8 novembre 2011	15 241,47 €
Total queues à payer	3 429 €
Pièges	3 030 €
Support de pièges	500 €
Livret A + CCP au 31 décembre 2011	8 282,47 €

E.) Budget Prévisionnel 2012

a) Recettes 2012

Subvention SmageAa	1 000 €
Subvention CASO	5 000 €
Subvention 7 ^{ème} section Wateringues	1 500 €
Subvention La Concorde	400 €
Cotisation	100 €
TOTAL RECETTES ATTENDUES	8 000 €

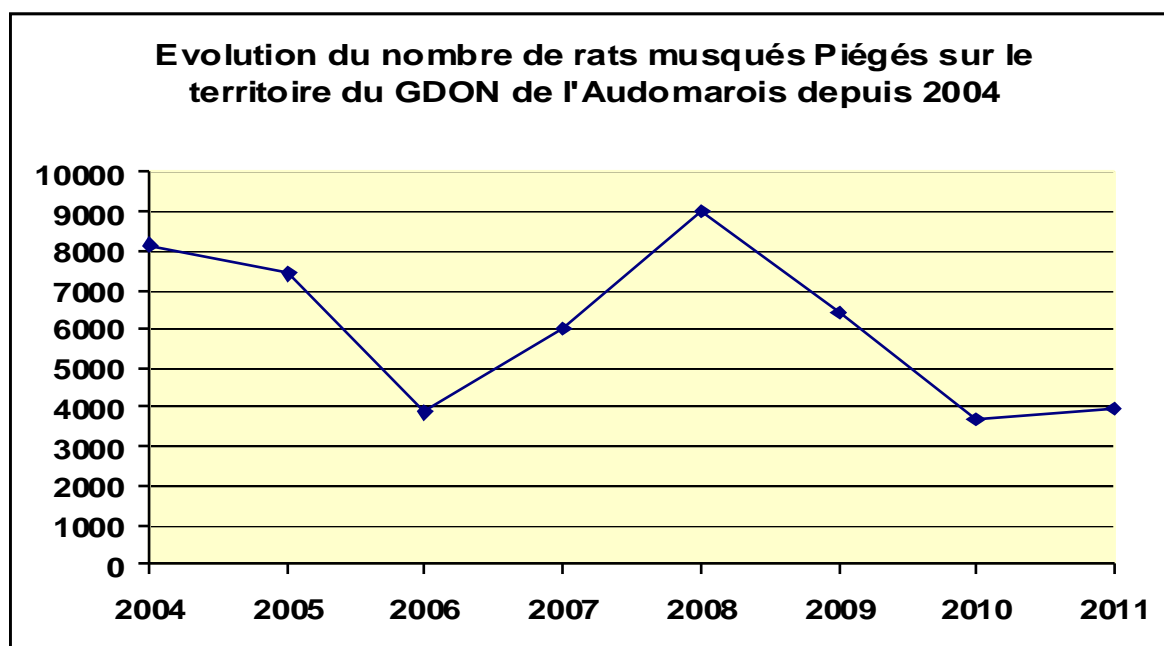
b) Dépenses 2012

Prime à la queue juillet 2012	3 000 €
Prime à la queue décembre 2012	4 000 €
Assurance	400 €
Tenue de compte	20 €
Timbres (envoi compte-rendu aux adhérents)	100 €
Achat de pièges	4 000 €
Organisation journée remise à niveau piégeage	500 €
Pot AG	100 €
TOTAL DEPENSES ATTENDUES	12 120 €

III. BILAN DE LA LUTTE MECANIQUE :

Tableau 1: Bilan de la lutte mécanique sur le territoire du GDON depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Piégeurs de la CASO	2143	2644	1432	1541	1863	1473	1382	1827
Brigade départementale	NR	245	NR	NR	0	0	0	0
Collecte à la queue	5929	4440	2393	4439	6890	5417	2144	1951
Piégeur de Saint Omer	-	-	-	-	154	73	110	120
Protocole Romelaere	78	45	31	24	50	23	16	-
Eden 62	-	-	-	-	-	-	-	38
TOTAL	8150	7374	3856	6004	8957	6440	3652	3936



Les résultats des prises de l'année 2011 sont incomplets. Il manque notamment les données de la collecte à la queue de décembre 2011 pour les piégeurs volontaires et les données de capture pour les mois de novembre et décembre 2011 pour les piégeurs professionnels.

Il est fait remarquer que beaucoup de rat musques étaient régulés via le tir au fusil. Cependant les queues ne sont pas toujours récupérées et donc non comptabilisées dans le bilan.

Les principales modalités de destruction à tir des rats musqués sont rappelées :

- Sur déclaration ;
- De jour et à partir d'un poste fixe matérialisé de main d'homme ;
- Etre titulaire du permis de chasser validé ...

La fédération des chasseurs en profite pour rappeler que tout délit de chasse peut entrainer une amende de 135 euros.

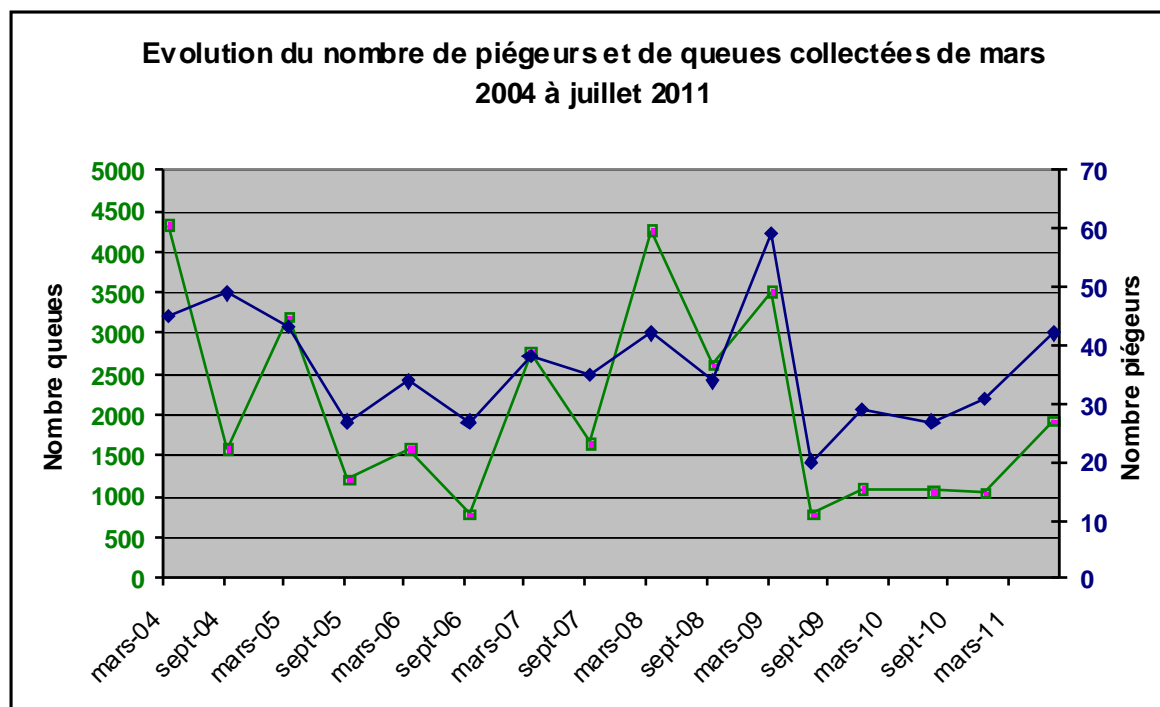
Dominique DRUMEZ rappelle les dégâts causés aux berges par le rongeur et la nécessité de lutter contre ce nuisible sur un territoire qui soit le plus large possible.

Marie LEFEBVRE souhaiterait pouvoir comparer les données du GDON de l'Ondatra au données transmises par les piégeurs à la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais.

Monsieur RUPPIN s'engage à transmettre ces données au GDON. Alexandre POULAIN se charge de lui transmettre par mail la liste des communes concernées.

Tableau 2: queues collectées, primes payées et nombre de piégeurs déposant les queues lors des collectes depuis 2004

	Queues collectées	Primes payées	Nb Pers
mars-04	4344	4955,5	45
sept-04	1585	4404	49
mars-05	3214	1351	43
sept-05	1226	2257	27
mars-06	1596	1261	34
sept-06	797	1330	27
mars-07	2777	1010	38
sept-07	1662	763	35
mars-08	4261	1444	42
sept-08	2629	3975	34
mars-09	3529	2121	59
juil-09	790	3785,5	20
déc-09	1098	2698,5	29
juil-10	1090	1342,5	27
déc-10	1054	1682,5	31
juil-11	1951	1719,5	42



Lors de l'Assemblée Générale de 2011, il a été demandé qu'une carte représentant les secteurs piégés par les volontaires soit réalisée.

Deux cartes ont été réalisées (cf. *Annexe 1 et 2*) représentant respectivement :

- Les secteurs de piégeage associés à la quantité de rat musqué piégé ;
- Les secteurs de piégeage associés à l'identité du piégeur.

IV. COLLECTE A LA QUEUE

A.) Achat de pièges et de support de pièges

300 pièges en X et 20 cages pièges ont été commandés à la société MCL pour assurer la distribution lors de la prochaine collecte du 3 décembre 2011.

200 tiges support de pièges ont également été commandés à l'atelier de la briquetterie.

Pour information, **Marie LEFEBVRE** rappelle que l'ensemble des GDON du Pas-de-Calais indemnisant les queues, ont harmonisé leur prime à hauteur de 1,5 euro l'unité.

B.) Distribution des pièges

Marie LEFEBVRE fait remarquer que dans certain cas, le nombre de piège distribué semble assez disproportionné quant à la possibilité réel d'utilisation.

Une proposition de chèque de caution en échange des pièges est faite.

Monsieur BRACQ précise qu'un système de chèque de caution est mis en place avec le GDON de Lumbres.

☛ **Toutefois le Conseil d'Administration décide de ne pas mettre en place un système de chèque de caution pour la distribution des pièges. Il est proposé de mettre en place un système de convention.**

Sur cette convention de distribution de piège figurera notamment :

- le nombre de piège donné lors de la collecte mais également lors des précédentes collectes. Le prix unitaire des pièges et le coût total du don seront également affichés.
- une close précisant « que le signataire s'engage à fournir au GDON le bilan des ses opérations de piégeage ».
- une close précisant : « que le signataire s'engage à rendre ses pièges au GDON en cas de non retour des queues dans une durée limite de un an ou en cas de cessation d'activité»,
- ...

C.) Bilan de la matinée d'échanges de piégeage avec les piégeurs volontaires

Pour une première, cette manifestation a regroupé 18 participants.

Après avoir relevé une vingtaine de pièges dans le marais Cordier avec l'aide d'un piégeur professionnel de la CASO (*cf. article de presse Annexe 3*), les participants se sont retrouvés en salle à la maison du Parc pour une présentation dispensée par Francky Terlutte, Garde Champêtre de la CASO, sur la réglementation en vigueur et les types de piégeages.



Figure 1: présentation en salle - matinée d'échanges

Cette matinée a été clôturée par un repas convivial.

☛ **Le Conseil d'Administration décide de reconduire cette manifestation à l'année 2012. Toutefois, afin de pouvoir accueillir un maximum de participants, celle-ci sera proposée aux alentours du mois de mars.**

V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2011 AVEC LES MARAICHERS

Le 28 juillet 2011, plusieurs représentants des maraîchers ont guidé les membres du Groupement de Défense des Organismes Nuisibles (G.D.O.N) de l'Audomarois, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et des maires du marais sur des parcelles maraichères du marais communal à Saint-Omer (*cf. Annexe 4*). Le but de cette visite était de montrer les dégâts aux parcelles de choux-fleurs causés par les rats musqués.

Face à cette problématique, il a été proposé de chercher à obtenir auprès des instances concernées, des alternatives à la lutte chimique en obtenant une adaptation des règles en vigueur ou la possibilité d'obtenir des dérogations sur certains modes de piégeage. Toutefois, pour mener à bien cette demande, la présentation de chiffres liés aux dégâts était indispensable. La conclusion de cette sortie s'est donc portée sur la mise en place d'un bilan scrupuleux des dégâts occasionnés.

Le 25 octobre 2011, une permanence de 11 :00 à 17 :00 a été organisée à la SIPEMA. Elle a permis de recueillir les déclarations de dégâts envoyés préalablement par courrier aux maraîchers. Le bilan de ces déclarations fait état de plusieurs centaines milliers d'euros de perte.

Les pistes de travail à suivre afin d'essayer de contenir la prolifération du rat musqué sont :

- L'élaboration de nouveaux pièges de catégorie 1 en lien avec les piègeurs volontaires (nasse avec échappatoire, barils enterrés et immergés avec échappatoire ...) ;
- L'obtention d'une homologation pour une cage piège immergée occasionnant la mort par noyade ;
- L'optimisation du piégeage mené actuellement avec:
 - La mise en place d'une opération « coup de poing » qui consistera à poser un maximum de piège sur un laps de temps déterminé. La première édition sera organisée en février-mars sur une durée de deux semaines et impliquera le maximum de monde (piégeurs volontaires et professionnels, agriculteurs, chasseurs...). Une réunion de préparation sera organisée avant la fin de l'année. La FREDON sera informée de nos intentions afin de les communiquer à l'ensemble des GDON du Pas-de-Calais en espérant que cette action se généralise à l'ensemble du département.
 - L'obtention d'une adaptation de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 quant au délai de visite des pièges afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs de captures. Cela permettrait par exemple de maintenir tendus le week-end les pièges des piègeurs professionnels.

VI. QUESTIONS DIVERS

A.) Logo

Depuis plusieurs années, le GDON de l'Audomarois souhaite créer son propre logo. Pour cela plusieurs devis ont été demandés à titre de comparaison :

- Société Fosfor : 1 180 euros
- Société Jet M Flandrin : 204 ,30 euros

☛ **Malgré une voie contre et une abstention, le Conseil d'Administration décide de retenir la Société Jet M Flandrin pour créer le futur logo du GDON de l'Audomarois.**

B.) Subvention du Conseil général

Marie LEFEBVRE, fait un point sur la répartition des subventions du Conseil Général du Pas-de-Calais autrefois attribuée à l'association départementale de piégeage du rat musqué. Désormais cette subvention serait arrivée au principe de contractualisation des GDON avec les communautés de communes.

C.) Vente de peau

Le GDON de l'Ondatra a été informé qu'une personne était intéressé pour l'achat de peaux de rats musqués afin de confectionner des « bonnets russes ».

Des risques de dérive liés à la vente des peaux sont évoqués avec notamment le risque de voir certains volontaires piéger uniquement au moment où les rats ont une « belle fourrure »...

☛ **Le Conseil d'Administration décide de ne pas communiquer cette information.**

D.) Mise à jour guide technique piégeage

Le guide technique de la lutte contre le Rat musqué édité en 2004 est épuisé. De plus il n'est plus à jour vis à vis de la réglementation notamment en ce qui concerne l'interdiction de la lutte chimique.

☛ **Le Conseil d'Administration propose de solliciter la FREDON pour une réédition de ce document à l'échelle de la Région Nord-Pas-de-Calais.**

E.) Mémoire du Docteur MAES

Madame MAES présente son travail.

Médecin généraliste elle suit actuellement une formation à l' Institut National de Médecine Agricole (INMA) à Tours, en vue d'obtenir un diplôme de Médecine Agricole. Dans ce cadre, Madame MAES doit préparer un mémoire, dont le sujet sera « *les piégeurs de rats musqués et la prévention des accidents et maladies imputables à leur activité* ».

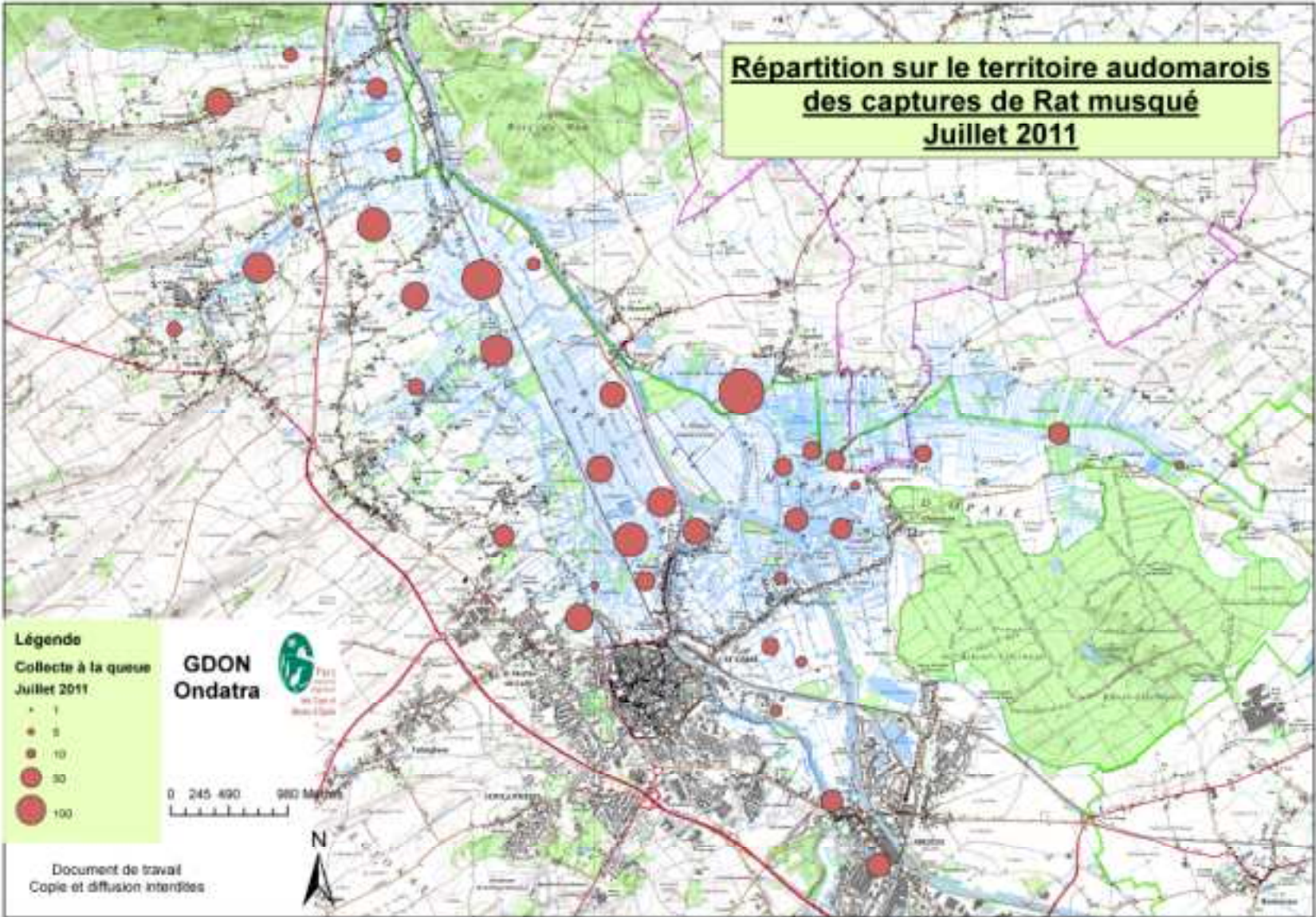
Pour mener à bien ce projet elle a collecté des renseignements sur les rats musqués, et leur problématique au niveau de la région audomaroise, et sur la législation du piégeage .

Elle souhaiterait désormais faire remplir un questionnaire aux piégeurs, lequel pourrait être envoyé quelques jours avant une collecte des queues, ou avant l'Assemblée Générale, de façon à mieux connaître les différents modes de piégeage, et les mesures de prévention prises.

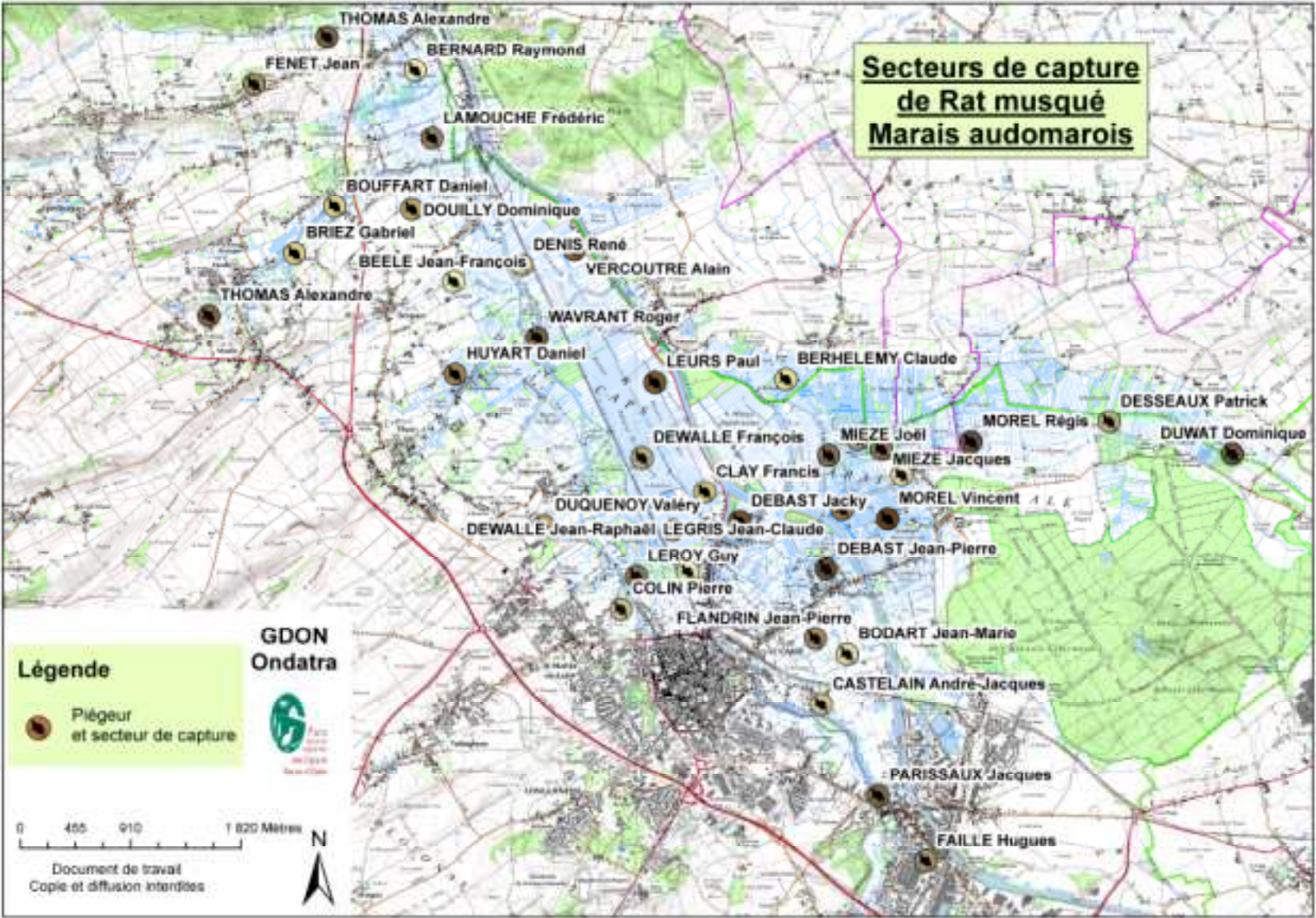
Grâce à une meilleure connaissance des modes de fonctionnement des piégeurs, ce travail pourrait permettre d'informer les piégeurs sur les risques encourus, les moyens d'y remédier, et, au final, améliorer leur santé et leur sécurité.

☛ **Le questionnaire du Docteur MAES sera distribué aux piégeurs volontaires lors de la collecte des queues du 3 décembre et lors de la prochaine Assemblée Générale en 2012.**

ANNEXE 1



ANNEXE 2



RENCONTRE

Echange de bons procédés et d'astuces entre piégeurs

Dans l'esprit d'être toujours plus efficace dans la lutte contre le rat musqué, le groupe de travail marais et le Gdon de l'Audomarois (groupement de lutte contre les organismes nuisibles) ont proposé une matinée de rencontre entre piégeurs : "l'idée est que chacun se retrouve, parle de son expérience et puisse échanger ses trucs et astuces", explique Alexandre Poulain, chargé de mission au Parc, des caps et marais d'Opale. "Nous ne voulons pas être qu'une association qui distribue des pièges", ajoute Marie LeFebvre, présidente du Gdon.

Samedi matin, ils étaient une vingtaine à se retrouver sur les terres de Pierre Dewalle, dans le chemin Cordier à Saint-Omer. Pour l'occasion, Christian Trupin, piégeur sur Wizernes et Bliedecques avait tendu une vingtaine de "conibaers" (appelés aussi pièges en X) pour lesquels l'agrément est obligatoire. Manque de chance, un seul petit rat, même pas musqué, s'était laissé tenter par l'appât. Pire, dans la nuit, Christian Trupin s'était fait volé quelques pièges.

Des piégeurs ingénieux

Mais cette matinée a tout de même été riche d'enseignements puisque, s'ils travaillent tous avec les mêmes outils, les piégeurs ont souvent un savoir-faire qui leur est propre. Des petits détails qui peuvent changer beaucoup de choses. Par exemple,



Christian Trupin ne manquait pas d'admirateurs

Gabriel Briez a créé une tige métallique qui permet à la fois d'immobiliser le piège en X et d'en faciliter la pose. Son invention sera d'ailleurs reprise par le Gdon pour la proposer à ses piégeurs agréés. Christian Trupin, lui, a installé sur une nasse, deux flotteurs qui permettent de maintenir la cage entre deux eaux : "Ce sont en fait deux tubes en PVC que j'attache le long de la nasse. Quand un rat est capturé, il suffit de prendre un bâton et de l'im-

merger. Au bout de quelques minutes le rat est noyé". Il faut environ 11 minutes d'immersion pour que le rat passe de vie à trépas.

La loi c'est la loi

La rencontre s'est poursuivie par une réunion avec le garde champêtre du marais, Francky Terlutte. L'occasion pour les piégeurs volontaires d'évoquer la réglementation qui limite leurs interventions et pénalise l'efficacité du

piégeage. "Je n'ai pas à juger les lois, ni à dire si la réglementation est bonne ou non. Mon rôle est, aujourd'hui, de la rappeler et, sur le terrain, de la faire appliquer", expliquait le garde champêtre qui, il est vrai, ne s'est pas fait que des amis depuis qu'il est en service.

La difficulté pour les piégeurs c'est que les règles changent régulièrement. Et Francky Terlutte d'annoncer "une modification des textes qui interviendra cette année

avec de nouveaux classements déterminant les espèces nuisibles invasives et celles non-invasives". Des textes qui auront certainement une influence sur les espèces pouvant être piégées. D'où l'intérêt pour les piégeurs de remplir et de renvoyer leurs carnets de captures "puisque la liste des nuisibles dépend essentiellement des informations que vous ferez remonter".

F. Bertaloot

Un problème de santé publique

Lors de la rencontre entre piégeurs, samedi matin, on trouvait le docteur Pélerin-Maes, qui travaille actuellement sur un mémoire lié à la problématique du rat musqué. Car cet animal, s'il cause des dégâts sur les berges et les cultures, présente aussi un risque pour la santé publique. L'animal est vecteur d'une maladie, la leptospirose, "qui peut être mortelle si elle n'est pas diagnostiquée à temps".

Le problème est que la bactérie ne se transmet pas à la suite d'une morsure, mais par les urines du rat. "On peut donc contracter la maladie sans s'en apercevoir". Pire, il n'est pas besoin d'avoir une écorchure pour être infecté : "Il suffit parfois de toucher une eau souillée par l'urine, même avec une peau saine, d'en recevoir une goutte dans l'œil pour contracter la maladie". Le garde champêtre, Francky Terlutte prend la balle au bond : "C'est aussi une raison d'interdire la baignade dans le marais".

La maladie se traduit d'abord par une forte fièvre, des douleurs dans les articulations qui font



Le docteur Pélerin-Maes (accroupie) sur le terrain.

penser à une grippe, puis un syndrome méningé et enfin une forme de jaunisse. Et le médecin d'avertir : "une fièvre en été n'est pas dû à une grippe. Si elle survient, consultez rapidement".

Message reçu cinq sur cinq.

LES MARAÎCHERS REGRETTENT TOUJOURS LA FIN DU POISON

"Laissez-nous faire quelques jours..."

Pas de doute, les rats musqués aiment le chou-fleur ! Direction le marais communal de Saint-Omer et la parcelle de Pascal. En bordure de chaque fossé, "des trous". Sur plusieurs lignes. "Avant, les rats ne mangeaient que sur les bordures. Aujourd'hui, ils n'hésitent plus à avancer dans les terres", explique l'agriculteur. La perte : "au moins 20% de la parcelle", soit 2.800 des 14.000 plants. Et encore : "il va falloir attendre, sur les plants qui restent, pour voir si les rats n'ont pas attaqué de nombreux cœurs."

Sur cette parcelle jeudi dernier, les maraîchers ont guidé des représentants du groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) avec sa présidente Marie Lefebvre, du parc naturel des caps et marais d'Opale et des maires du marais (Tilques, Clairmarais). Pour leur délivrer un message clair : "si c'est pour continuer comme ça, on va arrêter de produire." Ce que les maraîchers dénoncent : la fin du poison. Aujourd'hui, pour venir à bout des rats, il n'y a que le piégeage. Apparemment inefficace et insuffisant.

Les maraîchers vivent leur deuxième saison sans appât chimique. L'an passé, les populations de rats se sont stabilisées. Pas cette année. Entre deux plants de chou-fleur arasé par le rongeur, Marie Lefebvre n'a pu que rappeler la réglementation aux agriculteurs : "le poison est interdit et ce n'est pas de notre fait. Pour ce qui est du piégeage, il est du ressort du propriétaire ou de l'exploitant. Ce qui n'a pas empêché les collectivités de vous ve-



Dans cette parcelle du marais communal, 20% de la production a été mangée par les rats. "Pour l'instant,"

nir en aide, mais nous ne pouvons pas faire plus aujourd'hui." La ville de Saint-Omer en a un que les maraîchers "ne portent pas dans leur cœur", la Caso en a embauché deux. La Caso a aussi embauché un agent pour sa police du marais, agent qui a surpris un maraîcher en train d'utiliser du poison... Encore un que les maraîchers ne portent pas dans le cœur : "nous sommes déçus de voir venir un employé de la Caso pour nous flinguer dans nos parcelles", lance un maraîcher : "laissez-nous faire quelques jours par an et on ne sera pas embêté par les rats."

C'est un discours que les élus et les représentants du parc naturel ne peuvent pas officiellement soutenir... Ils ont au contraire proposé aux maraîchers de se lancer dans un comptage scrupuleux des dégâts occasionnés par le rat pour tenter d'obtenir des indemnités.

Benoît Cailliez

Et voilà le ragondin



Après le rat musqué, le ragondin ? Tout récemment, des spécimens ont été vus dans le sud du département du Nord. De là à ce qu'ils remontent dans le Pas-de-Calais et le marais audomarois.

Celui qu'on appelle joliment

le castor des marais pèse en moyenne 6kg et ne manque pas de faire des dégâts : des terriers de six à sept mètres de long. Et c'est sûr : lui aussi devrait aimer le chou-fleur et les légumes du marais...